

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal **du 18/11/2022**

Date de convocation : 14 novembre 2022

Sont présents : Ludivine CHATENET, Bruno LABROUSSE, Patrice GROS, Anthony CHEZEAUD, Florence JANNOT, Éric ROSSI, Ambre LAZARO, Sylvain TIXIER, MOREAU Jean-Baptiste, Philippe PEYNAUD, Jacques SABARLY

Secrétaire de séance : Monsieur Éric ROSSI

Ouverture de la séance à 19/08,

I. Approbation Procès-verbal de la réunion du 20/10/2022.

Monsieur LABROUSSE, a exposé à l'ensemble des membres du Conseil présents, le procès-verbal de la dernière réunion en date du 20/10/2022.

II. Budget Annexe - Annulation

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion de 03/06/2022 le Conseil Municipal avait voté la création d'un budget annexe pour la restructuration du bar restaurant.

Suite au rendez-vous du 28 octobre 2022 avec Monsieur VEILLON Conseiller aux Décideurs Locaux des finances publiques, nous informant que ce budget annexe n'est pas nécessaire pour le projet prévu par la Commune, Madame le Maire propose de supprimer la délibération n°18/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer :

- Décide la suppression de la délibération n°18/2022

III. Budget - Décisions Modificatives

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de passer les décisions modificatives suivantes afin de respecter la réglementation en cours pour le budget 2022.

Désignation	Diminution	Augmentation
6022 fournitures conso. autre qu'alimentation	-3 843,96€	0,00€
60631 fournitures d'entretien	0,00€	+3 843,96€

Désignation	Diminution	Augmentation
74122 compte inexistant en M14	-32 094, 00€	0,00€
74121 dotations de solidarité rurale	0,00€	+32 094, 00€

Désignation	Diminution	Augmentation
73928 autres prélèvements pour reversements de fiscalité	-10 867,98€	0,00€
014 atténuation de produits	0,00€	+10 867,98€

Désignation	Diminution	Augmentation
6712 amendes fiscales et pénales	-5 591,07€	0,00€
60622 carburants	0,00€	+2 509,72€
62876 remb. De frais au GFP de rattachement	0,00€	+2 808,35€
6456 versements au FNC du supp. familial	0,00€	+273,00€

Désignation	Diminution	Augmentation
	-2 227,46€	0,00€
6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	0,00€	+2 227,46€

Le Conseil Municipal après délibération :

- Accepte la décision modificative présentée ci-dessus

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat cumulée de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021)	+ 0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021)	+ 2 162,13 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre :</u>	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2021)	+ 1 493,62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2021)	+ 2 162,13 €
Solde d'exécution cumulé de la commune	+ 3 655,75 €

(001) à reporter au budget 2022

Restes à réaliser au 31 décembre 2021 :

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €
Solde net des restes à réaliser	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2021 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 64 870,35 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2021)	+ 0,00 €
Résultat de fonctionnement de la commune	+ 64 870,35 €
Excédent financement : (Solde section d'investissement au 31/12 + Restes à réaliser)	+ 3 655,75 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

-Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice suivant)	0,00 €
-Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice suivant)	0,00 €
Report en Investissement (001) au budget 2022 (besoin de financement -R1068)	+ 3 655,75 €

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°3/2022

IV. Ressources Humaines – avancement de Grade

Madame le Maire informe qu'une saisine du Comité technique a été faite, afin de permettre à l'agent technique de bénéficier d'un avancement de grade, c'est-à-dire de passer d'adjoint technique à adjoint technique principal 2ème classe .

V. Questions diverses

Madame Ambre LAZARO présente la nouvelle formule du marché pour l'année 2023. Des prospectus seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Madame le Maire informe que le Noël des enfants du RPI sera le 9 décembre au matin, avec un spectacle et la distribution de livres par le père-noël.

Fin de la séance à 19h45